

PROJET D'ÉTABLISSEMENT MULTI ACCUEIL BERG ET COIRON



Communauté de communes Berg et Coiron
Pôle Services aux habitants
Service Petite Enfance



INTRODUCTION

L'Objectif du projet d'Etablissement

Le projet d'établissement est l'aboutissement d'une réflexion concertée entre tous les acteurs. C'est un outil dynamique pour les équipes et qui favorise le lien avec les institutions. Il doit permettre la mise en œuvre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Ces écrits sont indispensables dans la mesure où ils nous serviront de base de réflexion pour évoluer avec le temps autour d'un socle commun essentiel à la cohésion de l'équipe. Il sert également de repère aux acteurs et intervenants auprès de l'enfant. Il constitue un engagement entre les pouvoirs publics et l'établissement.

La directrice et l'éducatrice de jeunes enfants adjointes sont garantes de l'application de ce projet au sein de la structure.

Enfin le projet d'établissement doit rester vivant pour être juste, l'équipe le fera évoluer en fonction des évaluations qui en seront faites.

Plusieurs outils peuvent servir pour ces évaluations comme l'observation des enfants par les professionnels ou les analyses de pratiques en groupe plusieurs fois par an.

Qui peut avoir accès au projet d'établissement ?

Nous serons amenés à diffuser ce document :

- Auprès des parents
- Auprès des partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelles et Infantiles...)
- Auprès du multi-accueil
- Auprès des stagiaires ou apprentis que nous recevons et que nous formons.
- Auprès des professionnels de l'équipe et des professionnels effectuant des remplacements temporaires.

TABLE DES MATIERES

Table des matières

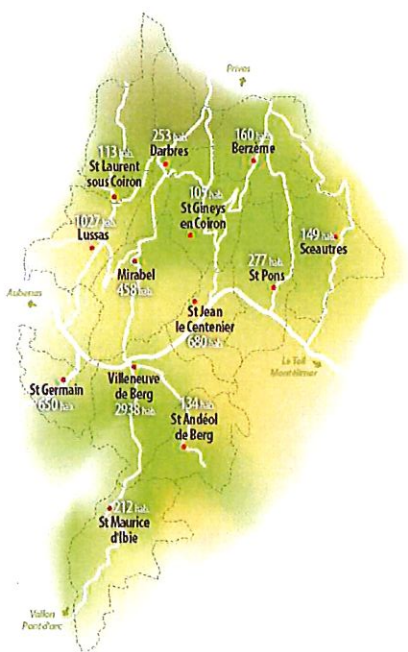
Projet social et de développement durable	4
1- Caractéristiques géographiques et sociales	4
2- L'offre de service aux familles	7
3- Caractéristiques de la crèche intercommunale	8
4- Historique de la structure	9
5- Nos partenaires	9
6- Le développement durable	10
Projet d'accueil	12
1- Les prestations d'accueil	12
2- L'accueil d'enfant présentant un handicap ou atteint de maladie chronique	13
3- Modalités d'analyse de pratique et de formations	15
4- Présentation des compétences professionnelles	16
Projet éducatif	18
Projet pédagogique	19
1- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant	19
2- Favoriser la croissance et l'autonomie	22
3- Favoriser la socialisation et l'ouverture au monde	24
Annexes	27

I - PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Au travers de ce chapitre, nous allons vous présenter la structure dans son environnement social et économique.

1 – Caractéristique géographique et sociale

Le territoire de Berg & Coiron se situe au cœur de l'Ardèche Méridionale, à mi-chemin entre la Vallée du Rhône et le bassin d'Aubenas. Il profite d'un territoire bien desservi, traversé par la RN 102. Autour du bourg-centre, Villeneuve-de-Berg, qui compte 3 000 habitants, le territoire semi-rural, regroupe 13 communes avec 7 899 habitants. (Chiffres INSEE 2021). Certaines communes, au cœur du Massif du Coiron, sont assez éloignées du bourg-centre et nécessitent plus de 20 minutes de trajet pour accéder aux services.



- Berzème
- Darbres
- Lussas
- Mirabel
- St Andéol de Berg
- St Germain
- St Gineys en Coiron
- St Jean le Centenier
- St Laurent sous Coiron
- St Maurice d'Ibie
- St Pons
- Scautres
- Villeneuve de Berg

Villeneuve de Berg est la commune la plus peuplée et concentre près de 40% de la population intercommunale. Lussas représente 15% avec 1154 habitants puis suivent Saint Jean le Centenier, Mirabel et Saint Germain.

➤ Evolution et structure de la population

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	6 814	100,0	7 310	100,0	7 855	100,0
0 à 14 ans	1 257	18,4	1 372	18,8	1 369	17,4
15 à 29 ans	960	14,1	1 024	14,0	1 118	14,2
30 à 44 ans	1 413	20,7	1 390	19,0	1 389	17,7
45 à 59 ans	1 380	20,3	1 460	20,0	1 625	20,7
60 à 74 ans	1 042	15,3	1 197	16,4	1 487	18,9
75 ans ou plus	762	11,2	866	11,9	867	11,0

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

On note une augmentation de la population, mais plus marquée sur la tranche d'âge 45-60 ans que sur les plus jeunes.

➤ Naissances

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Naissances domiciliées	75	72	68	63	74	73	57	82

- Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

Le taux de natalité est en constante progression, notamment entre 2020 et 2021, où l'on note une augmentation de 45%.

➤ Part des foyers monoparentaux

Entre 2008 et 2019 la part des familles monoparentales a augmenté de + 2,10%.¹

En 2021, plus d'une famille sur quatre allocataire CAF du territoire est monoparentale, en augmentation de 11,22% par rapport à 2017 : une augmentation bien supérieure à la moyenne départementale.

Ces foyers sont particulièrement marqués par la précarité : en 2021, plus de 63% des mono-parents ont un revenu inférieur au seuil de bas revenus, il était à 56,59% en 2017.²

¹ Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022

² Sources : Portrait social CAF Ardèche 2023

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	1 821	100,0	1 993	100,0	2 227	100,0
Couples avec enfant(s)	843	46,3	834	41,9	903	40,6
Familles monoparentales	189	10,4	251	12,6	297	13,3
Hommes seuls avec enfant(s)	20	1,1	68	3,4	46	2,0
Femmes seules avec enfant(s)	169	9,3	183	9,2	251	11,3

• Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

➤ Taux d'activité/chômage

Entre 2008 et 2019, la part d'actifs ayant un emploi a augmenté de 4%, mais également la part d'actifs au chômage (1.7%). La tranche d'âge la plus concernée par le non emploi est celle des 15-24 ans.³

En 2019, le taux de pauvreté de Berg et Coiron s'élève à 14,9% soit 0,6% de plus que l'Ardèche qui à un taux à 14,3%.

L'Epci se place au 11^{ème} rang des intercommunalités les plus pauvres (sur les 19 EPCI) sur le département, et 40^{ème} (sur 164 EPCI en AURA) au niveau de la région, dont le taux est de 12,8%.

La proportion d'allocataires à bas revenus (allocataires avec un revenu par unité de consommation inférieur à 1 096€) est supérieure à la proportion de 2017. En 2021, ils représentent presque un allocataire sur trois. Cependant, 12,22% des allocataires ne passent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations CAF (foyers dits « fragiles »), un taux inférieur à 2017.⁴

➤ Les besoins et demandes des familles

La commission d'attribution des places en crèche a pu observer des récurrences dans les demandes des familles, caractérisant des problématiques précises :

- Souhait que le mode de garde soit à proximité de l'axe principal RN 102 car les parents travaillent souvent sur Aubenas ou Montélimar
- Nécessité d'accueil avec amplitude large ou possibilité d'accueil au planning prévisionnel car de nombreuses familles travaillent dans le domaine hospitalier (cf : hôpital Claude Dejean à Villeneuve de Berg + EHPAD Les Terrasses de l'Ibie)
- Majorité des demandes où les deux parents travaillent ;
- Plusieurs situations de monoparentalité avec des difficultés d'insertion sociale ou

³ Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

⁴ Sources : Portrait social CAF de l'Ardèche, CTG 2023

professionnelles

➤ Les ressources du territoire

Projets relatifs à l'habitat : Les communes de Saint Jean le Centenier, Mirabel et Lussas ont une politique d'urbanisme favorable pour la construction de maisons individuelles et sont également proches de la RN 102 desservant les pôles d'activités d'Aubenas et de Montélimar. On note une augmentation des familles plus marquée sur ces communes là et donc un profil de foyers avec des besoins en mode de garde.

Par ailleurs, Villeneuve de Berg et Saint Jean le Centenier sont les deux communes comptabilisant le plus de logements sociaux.

Projets relatifs aux voies de circulation : L'ouverture d'une déviation sur la commune de Le Teil à l'orée 2025 va probablement inciter des familles à s'installer sur la partie est de Berg et Coiron. En effet, cette déviation va permettre une jonction beaucoup plus rapide entre la vallée du Rhône et Aubenas, via la N102.

2 – L'offre de service aux familles

Il existe de nombreuses possibilités d'accueil du jeune enfant sur la communauté de communes :

un multi accueil intercommunal situé à Villeneuve de Berg avec une capacité d'accueil de 25 berceaux.

Un Relais Petite Enfance (RPE). Sur notre territoire, nous avons 17 assistantes maternelles en activités pour 64 places. Le relais accueille environ 45 enfants accueillis sur l'année. La responsable est éducatrice de jeunes enfants.

Un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) qui a ouvert en décembre 2017 avec un accueil sur 2 demi-journées les lundis et vendredis, par 2 accueillantes.

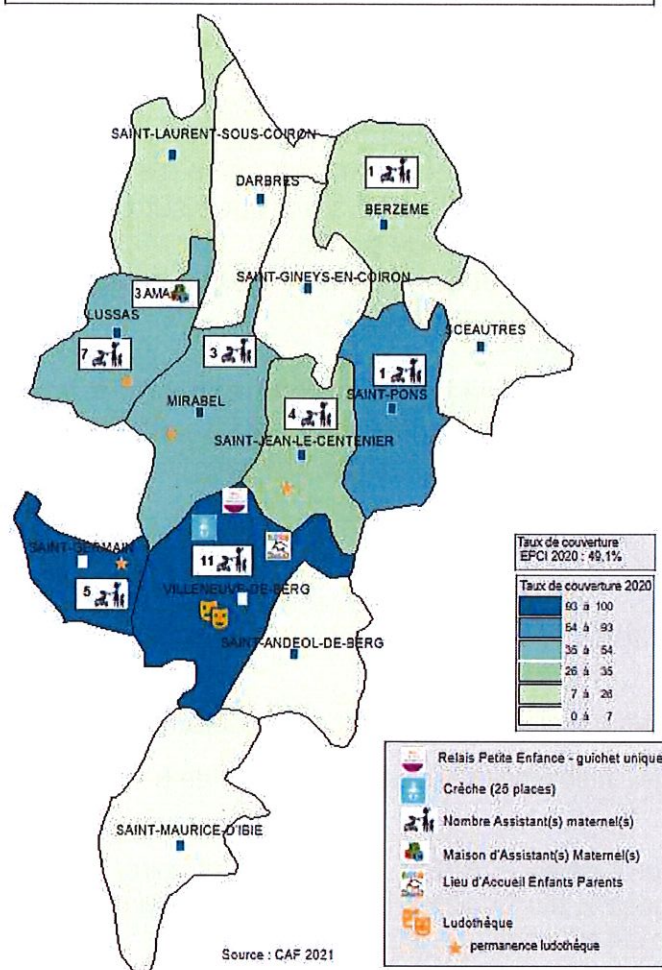
Les publics du RPE et du LAEP sont accueillis dans les mêmes locaux sur des temps différents.

Une Maison d'Assistants Maternelles, ouverte en 2021 à Lussas et offrant une capacité de 12 places.

Une ludothèque proposant des itinérances sur 4 communes

La communauté de communes dispose également de 8 écoles maternelles et de 2 accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires 3-5 ans. Un centre médico-social est également implanté sur Villeneuve de Berg avec la présence de deux assistantes sociales et une infirmière puéricultrice.

Taux de couverture et offre de services de la petite enfance



3 – Caractéristiques de la crèche intercommunale Berg et Coiron

Identification du gestionnaire de la structure

Gestionnaire: Communauté de communes Berg et Coiron
 33 Grand Rue Hôtel Malmazet
 07170 VILLENEUVE DE BERG
contact@bergetcoiron.fr

Structure: Multi accueil Berg et Coiron
 135 rue Lazare Durif
 07170 VILLENEUVE DE BERG
 04.75.37.58.44
creche@bergetcoiron.fr

Responsables : Me TEULON Amandine, directrice, EJE diplômée d'Etat
 Me EVRARD Florence, directrice adjointe, EJE diplômée d'Etat

Nature de l'établissement

C'est une structure multi-accueil collectif disposant d'un agrément de 25 places+1 place d'urgence.

Actuellement, en date de janvier 2023, elle se compose de 30 places en accueil régulier et 9 places en accueil occasionnel.

4 - Historique de la structure

Ouverte en 2010 dans des locaux adaptés faisant la part belle au développement durable, le multi-accueil disposait à l'origine de 24 places, pour accueillir les enfants jusqu'à leur entrée à l'école. C'est un bâtiment construit sur un terrain d'une superficie de près de 2000 m² au cœur d'une pinède et qui s'inscrit pleinement dans le développement durable.

En 2009 un préau est ajouté dans la cour afin d'améliorer l'accueil des enfants, et permettre de développer des activités extérieures et de prendre les repas lors des beaux jours tout en étant abrité.

En 2022, la capacité d'accueil est augmentée et l'agrément passe à 25 places, permettant d'accueillir 2 à 3 enfants en plus en moyenne par semaine.

Début 2023, un appel d'offre est publié pour le réaménagement intérieur des locaux et la construction d'une cuisine satellite permettant la fourniture des couches et repas à l'horizon 2024.



5 - Nos partenaires

Il nous est impossible de travailler seul et isolé des acteurs de la petite enfance publics ou privés, des réseaux de tous types nous accompagnent au quotidien. C'est une démarche essentielle à l'inclusion des familles et de ses besoins sur le territoire.

❖ Les partenaires extérieurs

- **CAF** (Caisse des Allocations Familiales) : Accompagnement technique et financier. La commune de communes contractualise via une Convention Territoriale Globale : feuille de route qui permet de fixer des objectifs notamment sur la politique Petite Enfance et qui est un levier financier via le Bonus Territoire et les subventions exceptionnelles.
- **PMI** (Protection Maternelle et Infantile) : Assure l'agrément et le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants. Un contrôle régulier de la structure est effectué par le médecin ou la puéricultrice de la PMI.
- **Médecin de crèche** : Il travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire et notamment l'infirmière de la structure. Il échange de façon hebdomadaire avec elle au sujet des

enfants, des protocoles de santé, des évictions etc...Il se déplace sur la structure en cas de besoin avéré sur une situation particulière. Il a pour mission principale un rôle de prévention en assurant le suivi de l'ensemble des enfants de la structure. Il peut également accompagner l'équipe et les familles dans l'accueil d'enfants en situation d'handicap. Enfin il assure auprès du personnel des actions d'éducation et de promotion à la santé, ainsi que des formations (ex : gestes d'urgence,...)

- **L'ACEPP ADeHL** : Association/Réseau d'initiatives autour de la Petite Enfance et de la parentalité qui anime le réseau des EAJE ardéchois. Partenaire technique qui peut apporter des conseils et un soutien.

❖ Les partenaires internes à la commune

- **Les Familles** : Tout au long du projet nous valorisons le partenariat avec les familles car celui-ci nous permet d'accueillir l'enfant dans son entièreté et dans sa réalité. Ce travail de collaboration est au centre de l'équipe et indispensable à notre vision de l'accueil du tout petit.
- **L'Espace Infos Familles** : Il a pour mission de recenser les nouvelles demandes des familles. Il gère les listes d'attente en accueil régulier et en accueil occasionnel. Il organise la commission d'attribution.
- **Responsable du Pôle Services aux habitants** : Elle coordonne les services petite enfance-enfance-jeunesse sur le territoire et veille à la bonne mise en œuvre de la Convention Territoriale. Elle accompagne les structures dans la réalisation de leurs projets et peut ainsi poser des regards croisés et apporter des axes d'analyse supplémentaires.
- **Le RPE (Relais Petite Enfance)** : Nous sommes amenés à partager des temps de travail et de collaboration afin de répondre à l'objectif d'unité de service.
Nous réalisons régulièrement différents projets internes à la structure et d'autres en partenariat avec le RPE.
Ex : La semaine de la petite enfance, les évènements festifs (noël ou fête de l'été), projet culturel ou projet nature, sont au centre de nos pratiques et pour tous, le souhait de travailler ensemble.
- **Ecoles maternelles de la commune et ALSH** : Dans le cadre du projet « passerelle » entre la crèche et le centre socioculturel des temps de rencontres sont organisés afin de proposer une formule adaptée à chacun dans un intérêt commun : l'enfant. Des rencontres peuvent aussi avoir avec les directrices des écoles maternelles pour favoriser l'intégration de certains enfants dans leur début de scolarité, notamment les enfants porteurs de handicap.
- **Bibliothèque de Villeneuve de Berg** : En petit groupe d'enfants (4 enfants) des sorties à la médiathèque sont organisées. Les bénévoles de la bibliothèque se déplacent également pour venir nous voir.

6 – Le développement durable

Nous souhaitons intégrer à notre projet un espace dédié au développement durable. Etant un lieu d'accueil et d'éducation, il nous semble essentiel de favoriser des actions tournées vers une éco-responsabilité.

Afin de protéger notre planète nous utilisons des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement, nous limitons le matériel à usage unique ou nous créons des partenariats responsables.

Nous détaillons dans chaque chapitre ci-après comment nous développons des pratiques éco-responsables au quotidien.

Nous sommes conscientes que nous avons encore une grande marge d'action pour nous améliorer en ce sens, notamment autour de l'éducation auprès des enfants. C'est pourquoi nous mettrons à contribution les équipes pour y travailler durant les mois et les années à venir pour pouvoir proposer des attitudes en adéquation avec nos ambitions environnementales.

II LE PROJET D'ACCUEIL

Au travers de ce chapitre, nous allons vous présenter notre projet d'accueil concernant les prestations d'accueil des familles dans toutes les situations ainsi que le personnel encadrant.

1 Les prestations d'accueil

Le multi accueil Berg et Coiron accueille les enfants, âgés de 10 semaine à 4 ans révolus du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Dans un souci de bien-être de l'enfant, la durée d'accueil quotidien de l'enfant ne devrait pas excéder dix heures par jour.

En pratique l'accueil des enfants se fait jusqu'au mois de décembre de l'entrée en petite section de maternelle, afin de permettre aux familles une transition. Sur le territoire deux accueils de loisirs sont présents pour répondre aux besoins de garde les mercredis, et les vacances scolaires.

Les périodes de fermeture annuelle sont :

- 1 semaine lors des vacances de Printemps
- 1 journée lors du Pont de l'Ascension,
- 2 semaines en Août,
- 1 semaine lors des vacances de fin d'année,
- 2 journées pédagogiques par an (en Mars et en Octobre)

Les dates de fermeture sont communiquées aux parents au mois de mai pour l'année civile suivante.

Les familles peuvent trouver ces informations qui sont susceptibles d'être modifiées chaque année, au moment de la signature du contrat et par affichage au sein de la structure au minimum 2 mois à l'avance.

Le multi accueil propose différents types d'accueils :

❖ **L'accueil régulier**

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents.

Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. La contractualisation est obligatoire pour l'accueil régulier. Le contrat de réservation avec la famille précise les besoins d'accueil (nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine et nombre de semaines dans l'année), les absences prévisibles sollicitées par la famille (congés, Rtt) et les périodes de fermeture de l'équipement.

En cas d'absence imprévue (congés ou modification d'horaires), si la famille prévient **15 jours** avant la réservation, celle-ci pourra être annulée/ou modifiée, et donc non facturée.

Le contrat d'accueil est signé pour une durée de 3 mois à 1 an maximum pour chaque année civile.

❖ **L'accueil régulier atypique (prévisionnel)**

Ce type de contrat est réservé aux besoins d'accueils pour les familles ayant un planning irrégulier ou des horaires atypiques qui ne peuvent être prévus à l'avance (cas de certaines

professions du médical, du commerce etc.).

La famille s'engage à fréquenter régulièrement la crèche, et la structure s'engage à accueillir l'enfant en fonction du planning fourni par la famille.

Dans ce type de contrat, la famille transmet dès que possible et avant le 15 du mois précédent, le planning du mois. Ce planning est fourni et facturé chaque mois. Dans ce type de contrat, il n'y a pas de possibilité de déduire de congés, car le forfait mensuel correspond au planning réservé pour le mois en cours. Les modifications d'horaires sont possibles en cours de mois, si un délai de prévenance **8 jours** est respecté.

Ce contrat est mis en place en accord avec la directrice.

❖ **L'accueil occasionnel**

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins des familles sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'enfant est déjà connu de l'établissement, il y est inscrit et l'a déjà fréquenté. (L'adaptation a été réalisée).

L'enfant peut être accueilli à tout moment en fonction des places disponibles. Par respect pour l'enfant et l'organisation de la structure, il est conseillé que ce dernier fréquente la structure au minimum une fois par mois. En cas d'absence prolongée une nouvelle période d'adaptation pourra être demandée.

Une réservation ponctuelle peut se faire les jeudis pour la semaine suivante, par mail auprès de la directrice, ou de son adjointe en cas d'absence.

En cas d'absence si la famille prévient **3 jours** ouvrés avant le jour réservé, la réservation sera annulée et donc non facturée. En revanche si le délai de prévenance n'est pas respecté, les heures réservées seront facturées.

❖ **L'accueil d'urgence**

La structure applique le protocole départemental d'accueil d'urgence. (Voir annexe N° 2). L'accueil est exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés.

Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ». La Directrice se réserve le droit d'apprécier le caractère urgent de la situation. Cet accueil n'est possible qu'en fonction des places disponibles. Cet accueil va ainsi permettre à la famille d'avoir un temps supplémentaire pour trouver une solution de garde si cela s'avère nécessaire. La durée maximale de cet accueil est de 1 mois renouvelable 1 fois. Une place en accueil d'urgence n'implique pas automatiquement une place en accueil régulier.

Si toutefois l'accueil n'est pas possible à la crèche, la famille pourra être réorientée vers une autre structure compétente afin de trouver une réponse sur le territoire.

2 - L'accueil d'enfant présentant un handicap ou atteint de maladie chronique

Le **décret n°2010-613 du 7 juin 2010** relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique :

“Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.”



L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

L'enfant est donc accueilli dans la mesure où son handicap est compatible avec:

- la vie de l'établissement
- l'agencement des locaux
- le personnel (nombre et qualification)
- le matériel spécifique nécessaire

Chaque situation sera évaluée individuellement, en équipe pluridisciplinaire (équipe, médecin de l'établissement et partenaires prenant en charge l'enfant). La famille est présente au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) par le médecin de structure avec la famille et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec :

- l'enfant
- les parents,
- les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (psychomotricien, kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue),
- la P.M.I. si nécessaire
- le Pôle Ressources Handicap

Ceci, afin de prendre en compte ses exigences spécifiques et suivre son évolution.

La formalisation de ce projet doit intégrer les fonctions spécifiques du personnel auprès de l'enfant, les soins particuliers et le rythme des rencontres avec les parents, ainsi il sera adapté au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant. L'objectif est d'offrir à l'enfant un accueil adapté à son état et correspondant à ses besoins et aux attentes des parents.

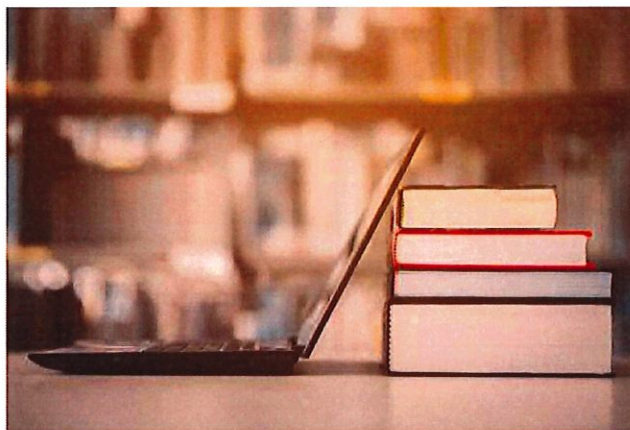
L'équipe aura à accompagner l'enfant et ses parents, en repérant les difficultés, tout en étant attentive à ses potentialités. La situation et l'encouragement seront d'autant plus importants et les activités d'éveil devront être adaptées afin d'éviter de mettre l'enfant en situation d'échec.

Si la prise en charge n'est réellement pas du ressort des compétences de l'équipe ou des possibilités offertes par l'établissement, les parents seront accompagnés et orientés vers un autre projet d'accueil par l'équipe pluridisciplinaire.

3 -MODALITE D'ANALYSE DE PRATIQUE ET DE FORMATION

La communauté de communes Berg et Coiron attache une grande importance à la formation et à la professionnalisation de ses agents.

Nous vous présentons ici plusieurs formats qui sont proposés aux équipes afin de maintenir dynamique leurs connaissances professionnelles.



❖ L'Analyse de la pratique professionnelle

L'analyse de la pratique engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne. Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que l'animateur propose à l'équipe. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents.

Le travail d'analyse de la pratique ne consiste pas à « donner des leçons » ou à apporter les « bonnes réponses » aux questions que les professionnels se posent, encore moins à juger leurs pratiques. Au contraire, l'animateur (souvent psychologue ou éducateur spécialisé) est là pour guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes.

L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie. C'est donc un animateur extérieur à l'équipe que nous rencontrons tous les deux mois à raison de 2h00 par séance le soir à partir de 18h30 puisque la séance doit se dérouler sans la présence des enfants.

❖ Les formations

Différentes formations initiales permettent aux professionnels d'exercer dans le monde de la petite enfance. Ainsi notre équipe est pluridisciplinaire et chaque professionnelle a ses connaissances propres et complémentaires du reste de l'équipe. Nous avons à cœur de continuer de nous former durant notre vie professionnelle. C'est notamment durant les entretiens annuels que chaque agent peut proposer un plan de formation en fonction de ses besoins.

❖ La formation continue des professionnels de la petite enfance

La formation continue des professionnels de la petite enfance est un enjeu fondamental de notre société

: en effet, nous savons que dans ce domaine, les découvertes se font tous les jours et l'environnement de l'enfant est crucial pour son développement. C'est pourquoi, pour rester cohérentes en équipe, maintenir notre motivation et être actrices de notre carrière professionnelle nous mettons la formation au centre de nos pratiques.

Pour ce faire, nous sommes notamment en partenariat avec le CNFPT (Centre de Formation Nationale de la Fonction Publique Territoriale) qui a vocation de former les agents de la fonction publique. A ce titre, le CNFPT dispose de formations ciblées concernant les professionnels de l'enfance et l'accompagnement des parents autour des trois piliers du développement que sont l'attachement, l'éveil et la sociabilisation.

❖ Les journées pédagogiques

Les journées pédagogiques sont des moments attendus par l'équipe et essentielles au bon fonctionnement de la structure. Ces journées nous donnent l'opportunité de réfléchir sur des pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d'équipe.

Ces interventions sont à l'image de nos besoins et de nos envies propres. Aucun thème ne nous est imposé, tout est impulsé par les agents de terrain et l'équipe de direction.

Ainsi un intervenant peut venir nous parler du livre et des contes chez le tout petit, un autre des gestes et postures à adopter pour préserver notre corps, une autre journée nous servira à développer nos connaissances dans les neurosciences ou la langue des signes associée à la parole.

Ces journées au nombre de 2 sur l'année sont connues des parents d'une année sur l'autre afin de pouvoir anticiper la fermeture et l'impossibilité d'accueillir les enfants.

□ L'accueil des stagiaires et apprentis

Notre appétence pour la formation nous amène naturellement à accueillir régulièrement des stagiaires et/ou des apprentis durant l'année.

La structure accueille régulièrement des stagiaires issus de différents cursus de la petite enfance : auxiliaires de puériculture, CAP, EJE, bac pro. C'est pour les professionnelles l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers des questionnements des stagiaires.

Ces stages sont encadrés par une personne dédiée durant le temps de présence du stagiaire ou de l'apprenti. Ils peuvent se dérouler de quelques jours pour les élèves de 3ème à plusieurs mois pour les élèves EJE voir 2 ans pour les apprentissages.

Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants. Nous ne comptons pas cette personne supplémentaire dans le taux d'encadrement. Ainsi nous donnons sa place au stagiaire à côté de nous, lui laissant toute la place pour observer, questionner, essayer et apprendre.

4 - PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Notre équipe pluridisciplinaire se compose de :

- une Educatrice de Jeunes Enfants qui assure la direction de la structure.
- une Éducatrice de Jeunes Enfants, directrice adjointe, assure une fonction de prévention auprès des enfants, et contribue à l'éveil, à la socialisation et au développement global de l'enfant en collaboration avec l'équipe. Elle est aussi responsable pédagogique.

- une infirmière qui assure le suivi sanitaire des enfants accueillis ainsi que l'administration éventuellement de médicaments et la mise en place de PAI et de protocoles ; ceci en lien avec le médecin rattaché à l'établissement.

de 4 Auxiliaires de puériculture et 3 agents titulaires du CAP petite enfance qui ont pour rôle de favoriser le bien-être physique et psychologique des enfants.

L'équipe se réunit autour de réunions d'équipe une fois par mois afin de pouvoir échanger autour de problématiques, mais également afin de pouvoir faire émerger différents types de projets à destination des enfants et de leurs familles.

Les fiches de poste se trouvent en annexe du projet d'établissement.



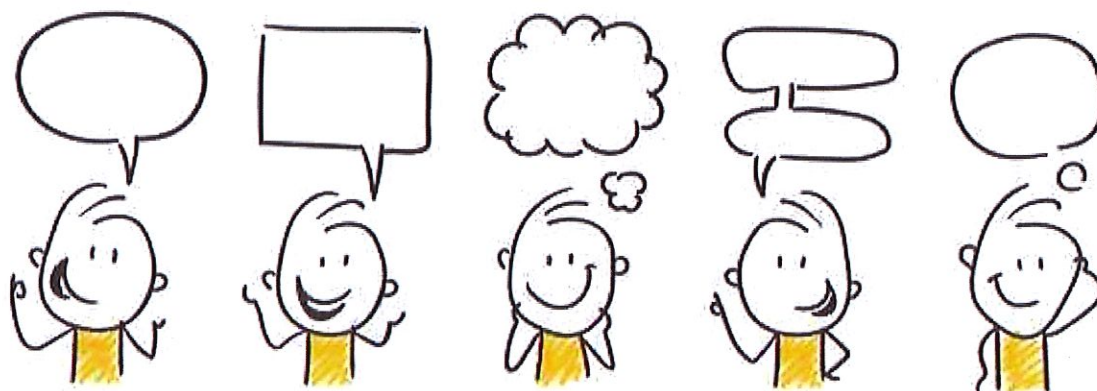
III LE PROJET EDUCATIF

Nos valeurs

Nous abordons ici les valeurs éducatives que nous souhaitons développer dans notre multi accueil et qui vont donner sens à l'ensemble de nos actions.

Ces valeurs ont été choisies par l'équipe pour promouvoir ce que nous pensons être essentiel au bien-être et à l'accompagnement de l'enfant mais aussi de sa famille. La liste non exhaustive de ces valeurs pourra évoluer chaque année en fonction de nos objectifs de travail, de l'équipe qui peut être amenée à évoluer et de la remise en question de nos pratiques professionnelles.

Assurer la sécurité affective et physique de l'enfant, Favoriser sa croissance et son autonomie, et favoriser sa socialisation et son ouverture au monde



IV LE PROJET PEDAGOGIQUE

Introduction

Le projet éducatif expose les orientations du multi-accueil et permet de les expliquer aux familles, aux nouveaux professionnel-le-s et aux stagiaires.

Ce document aide l'équipe à se rassembler autour de valeurs communes et à réfléchir sur le quotidien de la structure en donnant un sens aux actes réalisés auprès des enfants et des parents.

Voici les axes éducatifs importants développés dans ce projet, portés par les élus de la communauté de communes Berg et Coiron et mis en œuvre par l'équipe :

Assurer la sécurité affective et physique de l'enfant
Favoriser sa croissance et son autonomie
Favoriser sa socialisation et son ouverture au monde

I Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant

1) La sécurité physique

La sécurité physique est le fait de proposer aux enfants un environnement adapté dans lequel ils peuvent évoluer sans se mettre en danger.

Cela passe par différents points :

- a - Une équipe pluridisciplinaire
- b - Des locaux sécurisés
- c - Un choix de matériel réfléchi et une hygiène quotidienne

- **a - Une équipe pluridisciplinaire**

L'équipe qui encadre les enfants est une équipe de personnes diplômées :

La loi prévoit un professionnel pour **5 enfants qui ne marchent pas**, et un pour **8 qui marchent**. En principe, nous comptons dans la structure un(e) professionnel(le)- pour 5 enfants quel que soit leur âge, ce qui laisse la possibilité de travailler en petits groupes et d'avoir un accompagnement plus individuel.

Infirmière, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et agents titulaires du Cap petite enfance travaillent ensemble pour un accueil de qualité. De par leurs différentes formations, les professionnel-le-s ont un regard et des connaissances variées sur la petite enfance.

De plus, nous avons 2 journées de formation par an avec l'ensemble de l'équipe (en plus d'une réunion mensuelle) ce qui donne lieu à des échanges et à un enrichissement des pratiques de chacune. Les professionnel-le-s bénéficient de formations continues tout au long de leur carrière sur la prise en charge des enfants : séparations, alimentation, handicap, fonction parentale, éveil musical et artistique sont autant de thèmes proposés pour ces formations.

Nous mettons aussi en place des cycles d'analyse de pratique animés par un intervenant extérieur (pédopsychiatre, psychologue, ...) pour que les professionnel(le)s puissent échanger sur des situations qui les ont questionnés et avoir des pistes de réponses ou d'analyses.

Au niveau de la sécurité, une remise à niveau du diplôme de premiers secours et un exercice d'évacuation incendie ont lieu une fois par an.

Les protocoles de santé et d'urgence ont été réécrits et sont revus régulièrement par l'infirmière et le médecin référent de la structure.

Tous ces temps d'échange permettent à l'équipe de prendre du recul et d'avoir une vraie cohérence éducative.

- **b- Des locaux sécurisés**

La structure a ouvert ses portes en Août 2010. Elle a été pensée dans un but de développement durable et écologique tant dans sa construction que dans son utilisation :

- Structure semi enterrée qui permet une régulation naturelle de la température
- Peinture intérieure biologique
- Mobilier en bois brut de préférence
- Chauffe-eau solaire
- Produits d'entretien biologiques ou certifiés Ecocert
- Couches lavables acceptées (rendues sales le soir)

La surveillance de la qualité de l'air intérieur est un dispositif national obligatoire dans les lieux accueillant des enfants de moins de 6 ans depuis 2018. Ce dispositif permet d'accroître notre vigilance et d'identifier les bonnes pratiques (aération quotidienne, achat de mobilier avec normes environnementales, privilégier les produits d'entretien bio...).

Les locaux sont organisés en deux espaces distincts permettant un accueil adapté à chaque tranche d'âge :

-les bébés d'un côté avec un espace moteur et de jeux libres,

-les grands d'un autre coté avec un espace de jeux libres, d'activités et espace moteur.

L'aménagement des locaux évolue en cours d'année en fonction des centres d'intérêts et de l'évolution moteur des enfants.

- **c - Un choix de matériel réfléchi et une hygiène quotidienne**

Chaque espace est aménagé avec du matériel et des jeux adaptés. Ceux-ci sont achetés de manière réfléchie et répondent aux normes européennes et françaises en vigueur. Tout au long de l'année, nous veillons à ce que ce matériel ne soit pas endommagé et ne présente aucun danger pour les enfants.

Tous les jours, l'équipe est très vigilante à l'hygiène :

- le nettoyage des jouets, des locaux et des meubles est fait quotidiennement voire plusieurs fois par jour en période d'épidémie,
- le lavage des mains est l'acte le plus important en collectivité afin de lutter efficacement contre la transmission de tous les virus. Les professionnel-le-s se les lave très régulièrement au cours de la journée. Les enfants se lavent les mains avant le repas et après être allé aux toilettes et plus si nécessaire.

2) La sécurité affective

Pour parvenir à se détacher et à gagner en autonomie, l'enfant doit prendre confiance en lui et en l'adulte qui l'encadre. Pour cela, nous mettons en place différents repères afin que l'enfant puisse évoluer et grandir sereinement. Cette méthode de travail est inspirée de la pédagogie LOCZY créée par une pédiatre hongroise, Emmi PICKLER dans les années 1960.

- **a) des repères de personnes**

Pour chaque famille accueillie, une personne référente dans l'équipe est choisie. Débute alors la période d'adaptation pendant laquelle la référente va prendre en charge l'enfant

et sa famille. Une relation de confiance se crée avec les parents et l'enfant ce qui facilite les premières séparations.

Chaque famille et chaque enfant sont accueillis dans leur singularité : culture, langue, origine familiale ou bien encore handicap ou troubles sensoriels ou moteurs sont autant de spécificités prises en compte par l'équipe afin de proposer un accueil de qualité pour chaque famille. Toutes ces différences sont des richesses à la fois pour les professionnel-le-s mais aussi pour les enfants accueillis.

Si les premières séparations sont compliquées, nous répétons plusieurs fois un petit temps (par exemple 1 h) avec la personne référente puis nous augmentons quand nous sentons l'enfant plus serein et plus détendu. L'adaptation se fait lentement, selon le rythme de chaque enfant et de chaque famille.

Progressivement, l'enfant sera pris en charge par l'ensemble des professionnel-le-s. Certains enfants ont un objet transitionnel (doudou) qu'il est très important de ne pas oublier. Cet objet est un repère affectif pour l'enfant et fait le lien entre la maison et la crèche. Le doudou restera à disposition de l'enfant dans la salle et l'adulte proposera à l'enfant de le laisser sur le tapis des doudous le temps des activités, du repas ou des sorties dans le jardin.

- **b) des repères dans le temps**

La journée de crèche est ponctuée de temps forts qui se reproduisent tous les jours (temps des chansons, des activités, du repas, ...).

La séparation du matin est le premier temps fort de la journée. L'adulte signifie à l'enfant le départ de son parent et l'enfant peut s'il le souhaite, monter sur « le cochon » (marche pied) pour dire au revoir à son parent par la fenêtre. Il est important pour l'enfant de voir partir son parent. Même si cela provoque quelques pleurs au début, c'est une réaction normale. L'enfant exprime ses sentiments. Dire au revoir **aide le bébé à assimiler l'idée de la séparation qui sera de moins en moins difficile avec le temps.**

Les moments forts de la journée sont symbolisés sous forme d'image et accrochés à la vue des enfants : départ des parents, temps de jeux, temps du repas, sieste, goûter et retrouvailles. Cela est plus représentatif pour les enfants. Les professionnel(le)s prennent le temps de leur expliquer ce qu'ils ont fait et ce qu'ils vont faire. Cela leur permet de se repérer dans la journée, d'anticiper et de passer d'un temps à un autre plus sereinement.

- **c) des repères dans l'espace**

L'espace est aussi pensé afin de sécuriser un maximum l'enfant. Des espaces de jeux sont créés afin que l'enfant puisse s'installer avec ses pairs. Certains coins sont dédiés à des activités bien spécifiques, toujours les mêmes : la lecture sur le grand tapis, le tapis à doudou (l'enfant y laisse son doudou qui est à disposition), le coin repas, le tapis pour se déshabiller dans la salle de change, ...

De même que pour dormir, l'enfant aura de préférence le même lit dans le même dortoir.

Voilà autant de rituels et de repères qui permettront à l'enfant d'avoir un cadre sécurisant pour découvrir et faire de nouvelles expériences en toute autonomie.

II Favoriser la croissance et l'autonomie

1) L'alimentation

Le repas est un moment important pour l'enfant. C'est un instant privilégié où parents et/ou professionnels répondent au besoin de l'enfant de manger, de sucer et d'être en relation.

- **a) *L'allaitement maternel et le biberon***

Nous respectons les habitudes de l'enfant, ainsi, les mamans qui allaitent peuvent tirer leur lait ou venir allaiter leur enfant à la crèche, si elles le souhaitent. L'équipe se montre attentive aux demandes des parents, et les accompagne dans leur démarche. Un protocole a été élaboré par l'infirmière de la crèche en ce qui concerne la conservation du lait maternel dans la structure.

La diversification alimentaire sera instaurée par les parents, l'équipe suivra ce qui a été commencé à la maison, et pourra accompagner les familles, de la même manière que pour l'allaitement.

Nous faisons des repas échelonnés pour les « bébés », suivant la « demande ». Nous donnerons le biberon individuellement avec l'enfant dans les bras puis peu à peu, quand vient le moment de la diversification alimentaire, nous installons les enfants dans des transats en tissu puis dans des chaises quand l'enfant parvient à s'asseoir seul. Le mobilier est adapté à l'âge des enfants et le repas est toujours donné en individuel, tant que l'enfant ne commence pas à manger seul. En grandissant, il mange à table avec un ou deux autres enfants.

- **b) *respect du rythme de l'enfant, autonomie***

Nous accordons de l'importance aux « transmissions » du matin, les parents apportent des informations sur la façon dont s'est passée la nuit ou comment la journée a démarré. Par exemple si l'enfant a été malade, s'il a bien déjeuné ou pas, ce qui aura une influence sur son repas du midi. Pour les petits comme pour les grands, nous sommes vigilant-e-s aux signes de faim pour chaque enfant.

Lors du repas, nous privilégions au maximum l'autonomie en nous basant sur la pédagogie Montessori dont l'un des principes fondateurs est d'encourager l'initiative de l'enfant : entre un et deux ans, il aime faire seul les tâches de la vie quotidienne. Cela favorise sa confiance en lui et son estime de soi.

Les enfants ayant déjeuné à des heures différentes, nous proposons deux « services » sur le groupe des « Moyens / Grands ». Ils mangent en petits groupes, à table, dans une ambiance conviviale. C'est l'occasion d'un échange entre les enfants et l'adulte. Ce sont les parents qui fournissent le repas.

Dans un premier temps, les enfants se lavent les mains, ensuite, ils s'assoient, il y a un adulte à chaque table et tous les repas sont apportés sur un chariot. En début de repas, certains enfants distribuent les couverts, les verres et les assiettes. L'adulte encourage l'enfant à manger seul tout en l'aidant si nécessaire. Si l'enfant repousse son plat, nous l'incitons à goûter. Si toutefois il n'apprécie pas son plat, il ne sera pas obligé de le manger. Une fois le repas fini, les enfants débarrassent leurs couverts et vont chercher un gant pour se laver visage et mains.

Nous laissons le choix à l'enfant de débiter par le sucré ou le salé. Dans notre culture, nous avons l'habitude de commencer par une entrée/plat puis le fromage et le dessert. Pour certains, le dessert (sucré) peut être associé à une « récompense », (si l'enfant finit bien son plat il aura le dessert). A la crèche, il peut choisir de débiter par le dessert et terminer par le plat principal. Nous avons fait ce choix après un long travail en équipe sur l'équilibre alimentaire et aussi un partenariat avec l'Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé.

2) Le sommeil

Nous essayons de respecter les rituels que les parents ont instauré à la maison. Lors du coucher, l'enfant doit se sentir suffisamment sécurisé pour se détendre et se laisser aller vers le sommeil. S'il a l'habitude d'une musique ou de s'endormir dans le bruit, nous essayons de nous adapter à ses habitudes. Lors du coucher, un enfant peut manifester des pleurs ou de l'angoisse, soit nous prenons le temps de l'accompagner jusqu'à ce qu'il soit détendu, soit nous levons l'enfant et essayons de le recoucher plus tard. Si l'enfant ne parvient pas à trouver le sommeil, il est probable que ce ne soit pas le bon moment. Après sa sieste, quand un enfant est réveillé dans son lit et qu'il est serein, nous pouvons lui laisser le temps de s'éveiller tranquillement avant de se lever.

Après le repas, les plus grands ont un temps pour jouer puis il leur est proposé un temps d'histoire ou de chanson, afin de se poser et se détendre avant le repos. Cela constitue des rituels. Un-e- professionnel-le accompagne l'enfant dans le dortoir quand il commence à montrer des signes de fatigue. Afin de respecter leurs repères, petits et grands dormiront toujours dans le même dortoir.

Le lever a lieu de manière échelonnée, au fur et à mesure que les enfants se réveillent. Nous essayons de respecter le rythme et le temps de sommeil de chacun et ne réveillons pas les enfants. Les enfants âgés d'un à deux ans sont souvent dans une période « d'entre deux » concernant le repos. Soit, ils font deux siestes dans la journée, soit, ils n'en font plus qu'une l'après-midi.

3) La motricité libre

La motricité libre est un concept qui a été inventé par le Dr Emmi Pikler dans les années 1960. D'après elle, le petit enfant est capable de se développer tout seul sans l'intervention physique d'un adulte. La motricité libre consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre de prendre conscience de son corps et de se développer en toute confiance avec la parole de l'adulte (encouragements lors de difficultés exprimées).

Quels sont les bienfaits de l'activité libre ?

Il est fondamental de lui permettre, dans cette période de le laisser bouger, explorer l'espace, saisir des objets, les relâcher, sentir les formes, les textures... En répétant les exercices, l'enfant se prépare ainsi tout seul aux différentes acquisitions. Il progresse à son rythme sans qu'on ait besoin de le devancer.

En pratique :

Chez les petits, nous installons le bébé sur le dos sur des tapis, ainsi, il peut se déplacer en toute liberté. Des jeux avec différentes textures sont posés à côté de lui pour éveiller ses sens. Le but est de laisser l'enfant faire ses acquisitions de façon autonome et

surtout ne pas le contraindre à une position dans laquelle il ne sait pas se mettre tout seul. Nous respectons chaque étape d'acquisition dans le développement de l'enfant.

Chez les plus grands, des jeux de motricité comme les ballons, vélos, et de motricité fine comme des jeux d'encastrement, de construction sont mis à sa disposition. L'enfant n'explore jamais seul, le professionnel est présent pour l'accompagner et l'encourager dans ses découvertes, mais il ne fait pas les choses à sa place.

4) L'apprentissage de la propreté

Pour devenir propre, un enfant doit avant tout apprendre à contrôler ses sphincters. Il ne va reconnaître les différentes sensations que vers l'âge de deux ans environ. Il va ensuite reconnaître le moment où il est sur le point d'évacuer. C'est à ce moment qu'il sera capable de faire sur le pot ou les toilettes.

Là aussi il est important de respecter le rythme de l'enfant et il est inutile de le « forcer ». C'est une étape d'apprentissage qui varie d'un enfant à un autre.

L'apprentissage de la propreté à la crèche est un processus que l'on met en place dès lors qu'il a commencé à la maison. Si les parents nous informent qu'ils commencent à proposer le pot à leur enfant, ou qu'il commence à y aller de lui-même, que la couche reste propre pendant plusieurs heures, alors nous solliciterons l'enfant pour qu'il aille sur le pot ou les petites toilettes de la crèche. Bien évidemment nous informons les parents si l'enfant commence à montrer ces premiers signes à la crèche.

5) Le jeu

A la crèche, l'espace est aménagé pour offrir à l'enfant des possibilités de jeux variés. Le jeu s'avère être l'activité principale de l'enfant. Il observe, comprend, résout des questionnements, met en scène des situations de la vie quotidienne. Cela lui permet aussi de rencontrer l'Autre dans sa différence et ses singularités. L'enfant joue seul dans un premier temps, puis peu à peu il commence à jouer à côté des autres, pour finalement jouer avec l'autre. Par le jeu, l'enfant se construit et grandit. Les échanges, la complicité avec les autres enfants se fabriquent. Il nous paraît important de proposer aux enfants toutes sortes de jeux « asexués » c'est à dire que les poupées et les voitures sont proposées aussi bien aux filles qu'aux garçons. L'enfant est libre de choisir les jeux auxquels il souhaite jouer sans aucun préjugé de l'adulte.

L'adulte est présent dans ces espaces de jeu, il accompagne l'enfant par le regard, la parole et peut verbaliser ce qu'il fait.

Les professionnel-le-s pourront prendre part au jeu des enfants, si ceux-ci en font la demande. Le jeu de l'enfant est omniprésent toute la journée mais notamment le matin jusqu'aux ateliers, l'après-midi après le repas et après le goûter.

Les jeux extérieurs : courir, grimper, sauter, escalader, observer la nature sont des besoins primordiaux pour les jeunes enfants. Grâce à l'espace extérieur dont nous disposons, les enfants peuvent répondre à ces besoins et apprendre ainsi à mieux connaître leur corps. Nous essayons de sortir avec les enfants tous les jours, surtout en fin de matinée, cela permet aux enfants de se « dépenser » avant le repas.

III Favoriser la socialisation et l'ouverture au monde

1) Qu'est-ce que la socialisation ?

D'après le Larousse, la socialisation est le « processus par lequel l'enfant intériorise les divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques et

règles de conduite) et s'intègre dans la vie sociale »⁵. Par la socialisation il va aussi construire son identité psychologique et sociale.

A la crèche, l'enfant apprend à vivre en groupe, il va pouvoir intégrer des règles, il y aura des moments où il apprendra à « attendre son tour ». L'enfant va aimer la compagnie de ses pairs (il va s'identifier à l'autre, imiter...) mais comme nous l'avons évoqué précédemment, ça n'est que plus tard, qu'il commencera à jouer avec l'Autre et instaurer des jeux de groupe. L'enfant se construit à travers les interactions, et c'est l'adulte qui l'y aide.

2) Rôle de l'adulte dans la socialisation

Nous favorisons beaucoup les petits groupes, cela facilite les interactions entre enfants mais aussi avec l'adulte, qui sera plus disponible.

L'adulte a un rôle très important d'observation, à partir de là il va pouvoir accompagner chaque enfant au stade où il en est. Généralement l'adulte accompagne l'enfant en verbalisant, il pose un cadre, il peut aussi être amené à gérer des conflits.

Nous travaillons dans le respect de l'enfant en essayant d'être dans l'accompagnement des émotions et dans la verbalisation positive plutôt que dans l'interdiction et la négation. C'est notre rôle d'adulte de signifier à l'enfant les limites et ce que l'on attend de lui. Nous lui expliquons ce qu'il ne doit pas faire en lui proposant une alternative positive. Par exemple, au lieu de dire à l'enfant « ne cours pas dans la crèche » on préférera lui dire « marche doucement ». Le cerveau transforme les formes négatives en positives, on essaie donc de donner des consignes sous forme d'affirmation positive.

3) Sorties et ouverture au monde

• a. Le Relais Assistantes Maternelles

Le RAM se trouve dans les mêmes locaux que le multi accueil, ainsi nous pouvons partager des ateliers de temps en temps avec les enfants et leur assistante maternelle. Parfois aussi, les enfants du multi accueil profitent de la salle du RAM et peuvent découvrir d'autres jeux.

• b. L'accueil de loisirs

Juste à côté du multi accueil se trouve le centre social. Nous organisons des « passerelles » avec le centre de loisirs pour permettre aux enfants susceptibles d'y aller plus tard, de s'adapter en douceur. Ainsi, l'éducatrice de jeunes enfants ou une auxiliaire référente emmène un petit groupe sur quelques matinées, y reste avec eux, puis sur les matinées suivantes, ils profitent des activités sans elle.

• c. La ludothèque

Nous fréquentons la ludothèque tous les 15 jours avec un groupe de quatre ou cinq enfants et les parents sont invités à nous accompagner s'ils le souhaitent. Dans ce lieu, les enfants jouent avec un matériel différent de celui du multi-accueil et le petit groupe permet une relation privilégiée avec la professionnelle qui accompagne les enfants

• d. La bibliothèque

Des bénévoles interviennent au sein de la structure une fois par mois pour raconter des histoires avec des supports variés. Les enfants s'y déplacent aussi à l'occasion de petits spectacles de contes. Le personnel emprunte également des ouvrages.

⁵Dictionnaire Larousse

- **Les. Sorties au marché**

Environ une fois par mois, nous sortons pour une balade au marché. Cette sortie permet une ouverture sur l'extérieur, c'est également une occasion pour les enfants de voir et nommer des fruits, légumes et de goûter aux produits locaux. A l'issue de cette sortie, des ateliers cuisine peuvent être organisés, avec les produits achetés au marché.

Les parents sont les bienvenus et peuvent nous accompagner à la bibliothèque, à la ludothèque, ou encore au marché. Pour le parent, il peut s'agir d'une occasion de mieux connaître l'environnement de la crèche et de voir son enfant dans un autre contexte que celui de la maison. En plus de ces sorties, les familles sont invitées aux moments festifs comme le spectacle de Noël ou bien encore le goûter de la fête de l'été.

Durant l'année, les parents peuvent être sollicités selon les différents thèmes mis en place par l'équipe : par exemple, graines ou plants pour le potager au printemps ou bien encore matériel de récupération pour des activités, ou spécialité culinaire lors de la semaine du goût...

Tout cela permet aux familles de s'intéresser aux temps forts de la crèche et de partager des moments d'échange avec les professionnel-le-s mais aussi de créer des liens avec les autres familles fréquentant la structure.

Conclusion :

Ce projet éducatif est le travail d'une réflexion d'équipe.

Il n'est pas figé et est amené à évoluer selon les formations, les réflexions éducatives des professionnels mais aussi l'évolution de l'équipe.

Le but est de proposer un accueil de qualité aux enfants et à leurs familles et de respecter la spécificité de chaque famille.

Annexe

- ❖ Fiches de poste
- ❖ Charte d'accueil du jeune enfant

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation**
ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme**
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature**
est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.





* FICHE DE POSTE *

DIRECTEUR·TRICE DU MULTI-ACCUEIL

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERG ET COIRON E, UN SERVICE PUBLIC

L'idée du service public est liée à l'intérêt général et à l'utilité sociale. Elle s'appuie sur trois grands principes : la continuité, l'égalité et l'adaptabilité en fonction de l'évolution des besoins.

INTERET DU POSTE

La directrice ou le directeur du multi-accueil intercommunal est garant du bon fonctionnement de la structure.

EMPLOI CRÉÉ PAR : délibération en date 20 février 2013 (grade EJE)
décision du Bureau en date du 20 juillet 2022 (grade puéricultrice)

CADRE D'EMPLOI : Puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants

EXIGENCES REQUISES :

Diplômes : Puéricultrice ou EJE
Qualifications :
Habitations : ---
Permis : B

TEMPS DE TRAVAIL : temps complet

RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE :

Chargé·e de missions services aux habitants

SUBORDONNES :

EJE
Infirmière
Auxiliaires de puériculture
Agents de crèche
Agent d'entretien

LIEU DE TRAVAIL :

Lieu d'accueil de la petite enfance – 135 rue Lazare Durif – 07170 Villeneuve-de-Berg

MISSIONS :

- Direction du multi-accueil
- Lien avec la communauté de communes gestionnaire
- Relations permanentes avec les familles et le public
- Gestion administrative (inscriptions, contrats d'accueil, présences, facturations...)
- Décision en cas de maladie à l'aide des protocoles médicaux et d'urgence en lien avec le médecin référent de la structure et en concertation avec l'infirmière
- Garantie du bien-être et de la santé des enfants accueillis

mise à jour : novembre 2022

- Encadrement d'équipe : organisation du planning, gestion des absences et remplacements, fonctionnement
- Lien étroit avec l'EJE : organisation de réunions, projet éducatif, événements exceptionnels, organisation du quotidien
- Conception, animation et mise en œuvre du projet d'établissement
- Liens avec les partenaires institutionnels (CAF, MSA, PMI, Département) et les partenaires de projets
- Travail en concertation et partenariat avec la coordination enfance jeunesse de la communauté de communes et l'animatrice du RAM/Espace Info Familles
- Organisation de l'accueil de stagiaires
- Supervision des commandes et réception de matériel, fournitures, produits
- Travail possible et ponctuel auprès des enfants.

NB : si la direction est assurée par une puéricultrice, celle-ci se voit confier les missions de référente santé et accueil inclusif (voir fiche de poste spécifique). Si la direction est assurée par une EJE, les missions de référente santé et accueil inclusif sont confiées à une tierce personne, pour 10 heures d'intervention par semaine.

Un arrêté du Président précise les compétences et les missions confiées par délégation à la directrice en matière de conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement, animation et gestion des ressources humaines, gestion budgétaire, financière et comptable et coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs.

En l'absence de la directrice, la continuité de fonction de direction est assurée par l'éducatrice de jeunes enfants.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SPECIFICITES LIEES A L'EMPLOI

Devoir de réserve et sens du service public

Déplacements avec véhicule personnel ou véhicule de service possibles

HORAIRES DE TRAVAIL :

35 heures hebdomadaires, réparties sur 5 jours, du lundi au vendredi.

MOYENS MIS A DISPOSITION :

Bureau, ordinateur, téléphone fixe, téléphone portable, solutions d'impressions.

REFERENCES AUX FICHES ACTIVITES DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUE SPROFESSIONNELS :

Travail de bureau

Animation auprès d'adultes

Accueil du public

Accueil et éveil petite enfance (dont transport)

Animation enfants (dont transport)

L'agent

Le Président

*** FICHE DE POSTE ***
**EDUCATEUR/EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS
DU MULTI-ACCUEIL**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERG ET COIRON UNE
COLLECTIVITE LOCALE, UN SERVICE PUBLIC**

L'idée du service public est liée à l'intérêt général et à l'utilité sociale. Elle s'appuie sur trois grands principes : la continuité, l'égalité et l'adaptabilité en fonction de l'évolution des besoins.

INTERET DU POSTE

L'éducateur de jeunes enfants assure le bien-être, l'éveil, le développement affectif et psychomoteur des enfants accueillis au multi-accueil. Il assure la mise en œuvre au sein de l'équipe du projet d'établissement.

Il assure la continuité de fonction de direction en l'absence de la directrice.

EMPLOI CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU : décision du bureau du 24 mars 2010

CADRE D'EMPLOI : Educateur de jeunes enfants

EXIGENCES REQUISES :

Diplômes : EJE
Qualifications :
Habilitations : ---
Permis : B

TEMPS DE TRAVAIL : temps complet

RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE :

Directeur du multi-accueil

SUBORDONNES :

Auxiliaires de puériculture
Agents de crèche
Agent d'entretien

LIEU DE TRAVAIL :

Lieu d'accueil de la petite enfance – Rue Lazare Durif – 07170 Villeneuve-de-Berg

MISSIONS :

- Mettre en œuvre le projet d'établissement et autres projets de la structure
- Organiser les activités, l'espace, le temps en favorisant l'épanouissement global de l'enfant, en veillant au respect de son rythme, à ses besoins
- Dynamiser et motiver l'équipe autour du projet d'établissement
- Accueillir, écouter, expliquer, conseiller, valoriser, informer les parents
- Faire le lien entre l'équipe, les parents, les différents partenaires et la directrice

- Impulser des attitudes d'accueil, d'observation, d'écoute et de communication auprès de l'équipe
- Suivre le développement individuel de chaque enfant en lien avec l'équipe et les parents
- Animer des réunions d'équipe et des réunions de parents
- Accueillir, accompagner, évaluer les stagiaires en lien avec les autres membres de l'équipe
- Gérer le matériel éducatif
- Collaboration étroite avec la directrice par délégation et continuité de fonction de direction en l'absence de celle-ci
- Contribuer à créer et maintenir une ambiance sereine et chaleureuse au sein de la structure
- Contribuer en cas de besoin à toutes les autres tâches de la structure

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SPECIFICITES LIEES A L'EMPLOI

Devoir de réserve et sens du service public

Déplacements avec véhicule personnel ou véhicule de service possibles

Le remisage d'un véhicule de service au domicile de l'agent est autorisé s'il permet une diminution du parcours.

HORAIRES DE TRAVAIL :

35 heures hebdomadaires, réparties sur 5 jours, du lundi au vendredi.

MOYENS MIS A DISPOSITION :

Bureau, ordinateur, téléphone fixe, solutions d'impressions.

REFERENCES AUX FICHES ACTIVITES DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

Travail de bureau

Animation auprès d'adultes

Accueil du public

Accueil et éveil petite enfance (dont transport)

Animation enfants (dont transport)



*** FICHE DE POSTE ***
**INFIRMIER(E) DU MULTI-ACCUEIL
ET REFERENT(E) SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERG ET COIRON UNE
COLLECTIVITE LOCALE, UN SERVICE PUBLIC**

L'idée du service public est liée à l'intérêt général et à l'utilité sociale. Elle s'appuie sur trois grands principes : la continuité, l'égalité et l'adaptabilité en fonction de l'évolution des besoins.

INTERET DU POSTE

L'infirmier(e) du multi-accueil intercommunal assure le bien-être médico-social, physique et psychique des enfants accueillis.

EMPLOI CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU : 20 février 2013

CADRE D'EMPLOI : Infirmière de classe normale

EXIGENCES REQUISES :

Diplômes : Infirmière DE ou puéricultrice

Qualifications : ---

Habilitations : ---

Permis : B

TEMPS DE TRAVAIL : temps non complet 10 heures hebdomadaires

RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE :

Directeur du multi-accueil intercommunal

SUBORDONNES :

LIEU DE TRAVAIL :

Lieu d'accueil de la petite enfance – 135 Rue Lazare Durif – 07170 Villeneuve-de-Berg

MISSIONS :

Sous l'autorité de la directrice du multi accueil,

- Veiller à la bonne adaptation des enfants accueillis et aux respects de leurs besoins
- Suivre et observer le développement individuel de chaque enfant en lien avec l'équipe et les parents. Repérer les troubles éventuels de l'enfant
- Être responsable des dimensions sanitaires du projet d'établissement et de sa coordination
- Collaborer étroitement avec la directrice sur la mise en place des protocoles médicaux, des modalités de soins d'urgence
- Veiller à la cohérence et au suivi des protocoles et actions sanitaires et leurs mises en place
- Travailler en étroite collaboration avec le médecin de l'établissement concernant les protocoles et les évictions mais également les services de PMI du Conseil Départemental

mise à jour : octobre 2022

- Veiller à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins d'une attention particulière. Participer à la mise en place des P.A.I. avec les familles et en concertation avec la directrice et le médecin de l'établissement
- Être vigilant et garant des normes de sécurité et d'hygiène au quotidien
- Sensibiliser et organiser l'information en matière de santé en direction des familles mais aussi de l'équipe.

ACTIVITÉS :

- Revoir et modifier si besoin les protocoles médicamenteux
- Revoir et modifier si besoin les conduites à tenir en cas d'urgence
- Revoir et modifier si besoin les protocoles d'entretien et de nettoyage des différentes salles, en adéquation avec le contexte sanitaire.
- Elaborer un protocole de nettoyage des jouets.
- Revoir et modifier si besoin le protocole de rangement et de chauffage des repas
- Observer les enfants et partager les observations avec la direction et l'équipe
- Veiller à l'intégration des enfants porteurs de handicap, en collaboration avec le pôle ressource et élaborer si besoin un PAI
- Vérifier le suivi vaccinal des enfants
- Maintenir un lien avec le médecin référent de la structure et planifier avec lui les visites obligatoires pour les enfants de moins de 4 mois
- Créer un lien avec l'infirmière PMI concernant les normes de santé et d'hygiène, ainsi que le suivi de familles en difficulté, en collaboration avec l'EJE.
- Maintenir un lien avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé), concernant les actions pédagogiques à mener au sujet de la santé
- Vérifier et suivre les stocks de médicaments
- Assurer le suivi de la qualité de l'air
- Organiser les stocks et les commandes des produits d'entretien

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SPÉCIFICITÉS LIÉES A L'EMPLOI

Devoir de réserve et sens du service public

Déplacements avec véhicule personnel ou véhicule de service possibles

HORAIRES DE TRAVAIL :

10 heures hebdomadaires, réparties sur 1 jour et demi.

MOYENS MIS A DISPOSITION :

Bureau, téléphone fixe, solutions d'impressions.

REFERENCES AUX FICHES ACTIVITES DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

Travail de bureau

Animation auprès d'adultes

Accueil du public

Accueil et éveil petite enfance

Animation enfants

Vu, l'agent, le

*** FICHE DE POSTE ***
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERG ET COIRON UNE COLLECTIVITE LOCALE, UN SERVICE PUBLIC

L'idée du service public est liée à l'intérêt général et à l'utilité sociale. Elle s'appuie sur trois grands principes : la continuité, l'égalité et l'adaptabilité en fonction de l'évolution des besoins.

INTERET DU POSTE

Au sein du multi-accueil géré par la communauté de communes, l'auxiliaire assure l'accueil des enfants.

EMPLOI CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU : décision du bureau du 24 mars 2010

CADRE D'EMPLOI : auxiliaire de puériculture

EXIGENCES REQUISES :

Diplômes : DEAP

Qualifications : ---

Habilitations : ---

Permis : B pour déplacements professionnels

Compétences :

- Détenir une expérience de travail auprès des enfants de moins de trois ans
- Connaître les aspects essentiels du développement de l'enfant
- Connaître les principes de diététique infantile
- Connaître la santé et les maladies de la petite enfance
- Connaître les gestes d'urgence, les règles d'hygiène et de sécurité
- Instaurer une relation bienveillante et respectueuse envers les enfants et leurs parents
- Avoir le sens des responsabilités
- Faire preuve de capacités relationnelles : équipe, parents, enfants
- Faire preuve de capacités d'animation
- Faire preuve de disponibilité et d'adaptabilité
- Faire preuve de discrétion professionnelle

TEMPS DE TRAVAIL : temps complet. 35 heures hebdomadaires annualisées

RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE :

Directrice du multi-accueil

SUBORDONNES :

Néant

LIEU DE TRAVAIL :

Multi-accueil intercommunal Berg et Coiron, Rue Lazare Durif, à Villeneuve-de-Berg.

MISSIONS :

Sous la responsabilité de la directrice du multi-accueil :

- Missions

mise à jour : mars 2016

- Prendre en charge les enfants de manière individuelle et collective.
 - Etablir et maintenir un lien de confiance mutuelle avec les parents
 - Participer activement au projet d'établissement
 - Contribuer à créer et maintenir une ambiance sereine et chaleureuse au sein de la structure
- **Activités**
 - Accueil des enfants et de leur famille en favorisant les échanges quotidiens
 - Soins quotidiens d'hygiène et de bien-être des enfants : change, repas, sommeil
 - Organisation et réalisation d'activités individuelles et collectives en lien avec le projet d'établissement
 - Surveillance de la santé et du développement de l'enfant
 - Nettoyage, désinfection et rangement du matériel éducatif, des lits et de la salle de change
 - Gestion du linge avec les autres membres de l'équipe
 - Participation aux réunions de service et à la réalisation du projet d'établissement
 - Encadrement des stagiaires
 - Référente de certains domaines définis en équipe
 - Participation éventuelle à d'autres tâches de la structure

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SPECIFICITES LIEES A L'EMPLOI

Devoir de réserve et sens du service public

Déplacements avec véhicule personnel ou véhicule de service possibles

Le remisage d'un véhicule de service au domicile de l'agent est autorisé s'il permet une diminution du parcours.

HORAIRES DE TRAVAIL :

35 heures hebdomadaires annualisées, du lundi au vendredi.

MOYENS MIS A DISPOSITION :

Locaux et matériel du Lieu d'Accueil de la Petite Enfance.

REFERENCES AUX FICHES ACTIVITES DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

Accueil du public

Accueil et éveil petite enfance (dont transport)



* FICHE DE POSTE *

AGENT MULTI-ACCUEIL

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERG ET COIRON UNE COLLECTIVITE LOCALE, UN SERVICE PUBLIC

L'idée du service public est liée à l'intérêt général et à l'utilité sociale. Elle s'appuie sur trois grands principes : la continuité, l'égalité et l'adaptabilité en fonction de l'évolution des besoins.

INTERET DU POSTE

Au sein du multi-accueil géré par la communauté de communes, l'agent multi-accueil assure l'accueil des enfants et l'entretien des locaux.

EMPLOI CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU : décision du bureau du 24 mars 2010

CADRE D'EMPLOI : agent d'animation

EXIGENCES REQUISES :

Diplômes : CAP Petite enfance

Qualifications : ---

Habilitations : ---

Permis : B pour déplacements professionnels

Compétences :

- Détenir une expérience de travail auprès des enfants de moins de trois ans
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Savoir réaliser les nettoyages et entretiens de l'équipement et du matériel
- Connaître les notions générales du développement de l'enfant
- Savoir réaliser les soins de confort et de propreté de l'enfant
- Avoir le sens de l'organisation, le sens des responsabilités et des qualités relationnelles
- Faire preuve de dynamisme, de motivation et de discrétion professionnelle
- S'adapter aux changements demandés par la structure

TEMPS DE TRAVAIL : temps complet. 35 heures hebdomadaires annualisées

RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE :

Directrice du multi-accueil

SUBORDONNES :

Néant

LIEU DE TRAVAIL :

Multi-accueil intercommunal Berg et Coiron, Rue Lazare Durif, à Villeneuve-de-Berg.

MISSIONS :

Sous la responsabilité de la directrice du multi-accueil :

- **Missions**
 - Assurer l'entretien des locaux, du matériel et du linge
 - Assurer la préparation et l'organisation des repas

mise à jour : mars 2016

- Assurer les changes, les repas, l'endormissement, les activités des enfants et le contact avec les parents en lien avec les autres membres de l'équipe
 - Contribuer à créer et maintenir une ambiance sereine et chaleureuse au sein de la structure
- **Activités**
 - Elles s'exercent selon l'organisation de la structure et par roulement.
 - Réalisation des ménages de la structure en fonction des protocoles de ménage
 - Gestion du lavage, séchage et rangement du linge avec les autres membres de l'équipe
 - Réchauffage et organisation des repas
 - Intendance des produits d'entretien, du linge et de l'équipement
 - Accueil des familles
 - Participation à la vie quotidienne des enfants : change, repas, activités, endormissement en lien avec les autres membres de l'équipe
 - Participation à la vie de la structure : réunions de service, réalisation du projet d'établissement
 - Encadrement des stagiaires
 - Contribution en cas de besoin à d'autres tâches de la structure

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SPECIFICITES LIEES A L'EMPLOI

Devoir de réserve et sens du service public

Déplacements avec véhicule personnel ou véhicule de service possibles

Le remisage d'un véhicule de service au domicile de l'agent est autorisé s'il permet une diminution du parcours.

HORAIRES DE TRAVAIL :

35 heures hebdomadaires annualisées, du lundi au vendredi.

MOYENS MIS A DISPOSITION :

Locaux et matériel du Lieu d'Accueil de la Petite Enfance.

REFERENCES AUX FICHES ACTIVITES DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

Accueil du public

Accueil et éveil petite enfance (dont transport)